



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°46/2024

**Objet : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la rue de Villiers-Adam et de la ruelle du champ crochu.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la décision n°137/2023 du 8 décembre 2023 attribuant le marché public de travaux d'aménagement de la rue de Villiers-Adam (tranche ferme) et de la ruelle du champ crochu (tranche optionnelle) à la société DTP2i, ZA DES CARREAUX, RUE DES CARREAUX – 95640 MARINES en groupement avec SAS VIABILITE TPE, 23 rue du chemin noir 95340 PERSAN pour un montant de 237 391,94€ HT (284 870,33€ TTC) pour la rue de Villiers-Adam (tranche ferme) et de 130 623,95€ HT (156 748,74€ TTC) pour la ruelle du champ crochu (tranche optionnelle).

Considérant la nécessité de l'établissement d'un avenant pour l'ajout de bordures en grès.

### DÉCIDE

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché public de travaux d'aménagement de la rue de Villiers-Adam (tranche ferme) et de la ruelle du champ crochu (tranche optionnelle) avec la société DTP2i, ZA DES CARREAUX, RUE DES CARREAUX – 95640 MARINES en groupement avec SAS VIABILITE TPE, 23 rue du chemin noir 95340 PERSAN prévoyant une plus-value de 2 082,95€ HT soit 2 499,54€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 29 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240329-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Mise en ligne le 2 avril 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)